

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 Septembre 2017**

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 03 Juillet 2017  
Secrétaire de séance élu : M Jean-Paul CIMETIERE

Présentation du bilan des consommations énergétiques des bâtiments publics par M. LAHUNA du Sigerly en préambule de la séance du conseil municipal. Un document a été remis à Chaque Conseiller municipal.

**II PENAP : approbation du Dossier**

Monsieur PARIOST présente le traçage du projet de périmètre PENAP, proposé par la commission urbanisme, ainsi que la notice explicative qui définit bien les attentes de la commune pour les décennies à venir.

Après un large débat, notamment sur l'implantation de la zone économique, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, valide ce projet PENAP pour la commune de Chasselay tel qu'il a été présenté.

**III SIGERLY : modification statutaire : Modification de l'article 1 des statuts du Syndicat pour le transfert de la compétence « Eclairage Public » de communes adhérentes.**

Conformément à l'article 5-2 des statuts du SIGERLY, une commune adhérente peut décider de transférer une nouvelle compétence.

Ainsi, notamment pour des raisons de mutualisation et de bonne gestion à la fois sur le plan technique, administratif ou financier les communes de Chaponost, Décines et Ternay ont décidé par délibération de transférer leur compétence « Eclairage Public » au Sigerly.

La proposition de modification statutaire qui en découle concernant uniquement l'article 1 des statuts du Syndicat. Elle a pour objet de modifier la liste des membres adhérents à la compétence « à la carte » Eclairage Public à compter du 01 Janvier 2018

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à

- **Accepte** la modification de l'article 1 des statuts du Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLY) qui porte sur l'ajout statutaire pour l'exercice de la compétence « éclairage public » : Chaponost, Décines et Ternay,
- **Dit** que cette modification sera effective au 01 Janvier 2018

**IV CCBPD : présentation Jacques PARIOST**

**1. Modification statutaire : inscription dans les statuts de la compétence GEMAPI**

La loi Maptam du 27 janvier 2014 modifie l'article L211-7 du code de l'environnement et prévoit que :

« les communes sont compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Cette compétence comprend les missions définies au 1,2,5,8 du I de l'article L 211-7 du Code l'Environnement »

En intégrant cette phrase le législateur confie aux communes une compétence propre à la « **Gemapi** ».

Mais la loi prévoit le transfert obligatoire de ce corps de compétence aux établissements de coopérations intercommunales. Dans notre cas, la Communauté de Communes.

Toutefois, dans un souci de cohérence, les Communautés de Communes peuvent faire exercer ces compétences par un syndicat qui regroupe un bassin versant.

Dans le cas de Communauté de Communes trois syndicats sont concernés :

- ☐ Le Syndicat mixte du bassin versant de l'Azergues
- ☐ Le Syndicat mixte des rivières du Beaujolais

Le Syndicat mixte des rivières Brévenne et Turdine

Les compétences 1,2,5,8 du I de l'article L 211-7 du Code de l'environnement sont donc transférées en compétences obligatoires à la Communauté de Communes au 1er janvier 2018. La CCBPD elle-même va les déléguer à ces trois syndicats.

Les autres compétences énumérées à l'article L211-7 sont des compétences complémentaires et donc qui doivent être transférées à la Communauté de Communes par les communes :

3° - l'approvisionnement en eau

4° - la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols.

6° – la lutte contre la pollution

7° – la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines

9° – les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile

10° - l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants

11° -la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques

12 – l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassin, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrolographique.

C'est donc sur ces compétences complémentaires qu'un transfert de compétences des communes vers les Communautés de Communes doit d'effectuer pour que la Communauté puisse à son tour transférer ces compétences au syndicat de bassin.

La CCBPD a approuvé à l'unanimité la modification statutaire pour inscrire dans ses statuts la compétence GEMAPI ; il convient donc que les communes se prononcent à ce sujet.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à

**Accepte** la modification des statuts de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, incluant la compétence GEMAPI.

## **2. Commission accessibilité : désignation d'un membre pour cette commission**

Par délibération, le conseil municipal propose à l'unanimité, la candidature de Mme Micheline PIQUEREY.

### **V Modification d'une régie de recette pour intégrer l'encaissement des TAP.**

Dans le cadre de la mise en place des TAP, il y a lieu de créer une régie de recette pour l'encaissement des règlements.

Il est proposé d'élargir la régie culturelle ayant trait aux domaines éducatif, culturel, artistique, sportif en intégrant le Temps d'activités périscolaires (TAP).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **VI Les Maires ruraux de France : Action de solidarité pour les territoires sinistrés IRMA :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition des maires ruraux de France, qui suggère aux communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier à l'un des trois organismes suivants :

- Fondation de France ;
- Croix Rouge ;
- Secours Populaire.

Monsieur le maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière aux communes sinistrées, en passant par la structure Fondation de France.

Par conséquent, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'ouragan Irma ;
- **DECIDE** de reverser la somme de 1 500 euros sur le compte de la structure Fondation de France.

### **VIII Comptes rendus des différentes commissions :**

#### *A. Commission bâtiments :*

Différents travaux ont été réalisés pendant les mois de juillet et août :

- le bureau d'alfa 3 A (reprise de l'électricité et pose d'un sol plastique°, peinture des murs et pose de plinthes)
- Réfection du mur de l'école de la fontaine,
- Réfection de la toiture et de la zinguerie de l'ancienne grange (ex terrain Magnin)
- Salle des fêtes : mise en place des rideaux sur les fenêtres, remplacement de la tringle du rideau de scène
- Nettoyage de la sculpture en bois,
- Restaurant municipal : pose d'un produit antidérapant sous le préau,
- Réunion de chantier pour les travaux de chauffage de l'église le 11/09/2017.
- Ecole publique : réfection des façades. Un marché doit être lancé pour pouvoir réaliser ces travaux été 2018.

#### *B. Commission fleurissement :*

La commission s'est réunie pour préparer le programme de cet automne. Il est proposé d'installer des arrosages automatiques dans les différents massifs de la commune, programme pour 2018. Un lilas des indes sera planté à la mairie à la place du pin qui a été arraché, il menaçait de tomber.

La création d'un parc à chien est à l'étude. Le devis de l'entreprise RIVOIRE a été retenu pour l'aménagement du rond-point de Quincieux.

Illumination : cette année le balcon de la mairie sera décoré par des cascades de lumière et la fontaine de la mairie par des grappes lumineuses.

#### *C. Commission sociale :*

- **Canicule** : pas de problème particulier à Chasselay. Notre registre compte actuellement 36 personnes à surveiller en cas de fortes températures ; les livreurs des repas à domicile assurent une grosse partie du travail de cette surveillance lors de leurs visites.

Claire déplore le fait que pendant les vacances, les médecins ne se concertent pas au mois d'août pour essayer de ne pas partir en même temps ; du coup le 15 et les urgences sont embolés par des problèmes non urgents. On rappelle que la mairie n'a aucun pouvoir décisionnel en ce qui concerne l'installation d'un médecin au pôle de santé (notamment par rapport au loyer) car il s'agit d'une structure privée.

- **Lions club** : le 15 septembre en mairie à 18h30 aura lieu la remise de chèque du lions club pour le CCAS, l'association la Souris Verte et la fondation des HCL. Cet argent servira à acheter 10 nouvelles tablettes tactiles seniors ; la commission est en train d'établir la liste des clients potentiels. Le conseil municipal est cordialement invité « au verre de l'amitié et aux terrines de Marie ».

**Repas du nouvel an des seniors** : on accepte à l'unanimité la proposition musicale de Barbara : Sylvie Brétaire ; quant au repas, on décide de ne pas changer une équipe qui gagne et on renouvelle notre confiance à Alexandra Bertrand traiteur, à Villefranche. Le choix du menu sera soumis au CCAS.

- **Rétinographie** à Villefranche : cet appareil permet de dépister les maladies rétinienne (DMLA, rétinopathie diabétique, glaucome, etc...) les seniors intéressés seront invités à se faire connaître en mairie afin que l'on organise un covoiturage à Villefranche ; ce dépistage est gratuit. Pour un meilleur recrutement, on prend contact avec Amitié d'Automne.
- **Lien intergénérationnel** organisé par le conseil des sages en collaboration avec le CCAS, la commission scolaire (CCE), Amitié d'Automne et le Val d'Or : une chasse aux œufs sera programmée le samedi de Pâques 31 mars dans le parc du Val d'Or afin de permettre à quatre générations de se retrouver et surtout de dédramatiser notre ressenti par rapport aux maisons de retraite. Il n'a pas été possible de trouver une autre date car le 24 mars il y a le colloque enfance et handicap à la CCBPD et les vacances de Pâques sont du 7 au 23 avril 2018.  
L'équipe du Val d'Or est très demandeuse et voudrait faire partie intégrante de la commune ; plusieurs projets de collaboration sont à l'étude ces prochains mois

### **IX. Questions diverses :**

- A. Copil mutuelle des Monts d'or : Actions de prévention et conférences : « la clé pour bien vieillir » le 06/10 à Champagne au Mont d'Or et « Culture et Spectacle avec l'Horloger » le 09/11 à St Didier au Mont d'Or : présentation Jacques PARIOST
- B. Demander aux différentes commissions de préparer leurs demandes pour la préparation du budget primitif 2018

### **X Réunions de commissions :**

- D. Commission voirie jeudi 12 octobre 2017 à 20 h 30 en Mairie
- E. Commission jeunesse et sports vendredi 13 octobre 2017 à 18 h 00 à la MJC.

### **XI Prochaine réunion du Conseil Municipal :**

Le Lundi 06/11/2017 à 20 h 30.